

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°31/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 22 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Lydia **CHAREF**, M. Grégory **SOULLIAERT**, Mme Sandra **PEYRE**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Esmail **BOUBAKEUR**, Esteban **SERRANO**, Mme Marie-Jeanne **CLAPIER**, M. Fabio **ZUCCARI**, Mme Mélanie **TOBBA**, M. Ahmet **OZGUN**.

Procurations : Mme Chorig **MIRZAYAN** (pouvoir à Mme Pauline **BON**).

M. Esteban **SERRANO** a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – ZAC CENTRE VILLE.

Exposé du 1^{er} Adjoint.

En préambule, nous vous précisons que le Compte de Gestion du Comptable et le Compte Administratif de l'Ordonnateur ont désormais fusionnés en un seul document comptable, à savoir le Compte Financier Unique.

Nous vous présentons le Compte Administratif 2025 du budget annexe de la ZAC Centre-Ville, voté intégralement en hors taxes du fait de son assujettissement au régime de droit commun de la TVA.

A – Dépenses.

Elles s'élèvent à **931.301,25 €** et se décomposent comme suit :

- Déficit 2024 reporté	419.200,23 €.
- Capital des emprunts.....	223.230,13 €.
- Régularisation comptes subventions.....	259.031,66 €.
- Régularisation TVA.....	12.398,00 €.
- Intérêts des emprunts et ICNE	17.441,23 €.

B – Recettes.

Elles s'élèvent à **659.658,08 €** et se décomposent comme suit :

- Subvention ADEME..... 136.963,80 €.
- Subvention France Relance (solde)..... 263.657,80 €.
- Régularisation comptes subventions..... 259.031,66 €.
- Régularisation..... 4,82 €.

Il en résulte un déficit 2025 de **271.643,17 €** qui sera affecté en dépenses du Budget Primitif 2026.

Vous voudrez bien statuer après que Franck BRON Maire ait quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ **Adopte par 26 voix pour et 2 abstentions** (Mélanie TOBBA et Ahmet OZGUN), le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la ZAC Centre-Ville tel que présenté dans l'exposé du 1^{er} Adjoint.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 23 avril 2026
Le Maire,

